



BAREME D'HONORAIRES

Agence de MONTLHERY

Barème honoraires en vigueur au 1^{er} Mars 2019

HONORAIRES DE TRANSACTION TTC *

(Ventes immobilières hors VEFA)

Jusqu'à 50.000 €	4.000 €
De 50.001 € à 100.000 €	7.000 €
De 100.001 € à 150.000 €	8.000 €
De 150.001 € à 200.000 €	9.000 €
De 200.001 € à 300.000 €	10.000 €
De 300.001 € à 350.000 €	13.000 €
De 350.001 € à 400.000 €	15.000 €
De 400.001 € à 500.000 €	16.000 €
De 500.001 € à 600.000 €	20.000 €
De 600.001 € à 999.000 €	25.000 €
Supérieur à 1.000.000 €	40.000 €
Terrain à bâtir	7%
Parking, Box	2.500€
Fonds de commerces et locaux commerciaux	10 %

Les honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur suivant ce qui aura été prévu dans le mandat de vente ou de recherche.

* TVA au taux en vigueur de 20%.

ESTIMATION GRATUITE

EXPERTISE : SUR DEVIS

Nos honoraires sont dus à la réalisation de l'acte authentique de vente chez le notaire (transactions immobilières) ou le jour de la signature du bail de location, contre remise de factures d'honoraires dûment libellées aux débiteurs.

HONORAIRES DE LOCATION TTC *

HABITATION : soumis à la loi du 6 Juillet 1989 ainsi que la loi Alur

A la charge du Bailleur :

Entremise et négociation : 100 €

Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail : 10 euros par m²

Réalisation de l'état des lieux : 3 euros par m²

A la charge du Locataire :

Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail : 10 euros par m²

LOCAUX COMMERCIAUX (rédaction, frais d'entremise, état des lieux)

- 20 % HT du montant du loyer annuel HT et HC (à la charge du preneur)
- Droit au bail et pas de porte : 10 % HT de la cession

BOX ET PARKING : 200 € TTC (à la charge du preneur pour visite, constitution du dossier et rédaction du bail)

HONORAIRE DE GESTION TTC *

Délégué à notre partenaire LOCAGESTION.

Honoraires : sans engagement (1)

A partir de 4% HT du loyer encaissé (2) soit 4,8% TTC.

(1) Mandat sans engagement de durée, résiliation par envoi d'un courrier RAR et avec un préavis de 3 mois.

(2) Tarifs dégressifs en fonction du cumul des loyers mensuels par bailleur quel que soit le nombre de logements gérés.

- Pour des loyers mensuels par bailleur inférieurs à 1500 € : 6% HT soit 7,2% TTC, hors assurance loyers impayés.
- Pour des loyers mensuels par bailleur entre 1500 € et 2000 € : 5% HT soit 6% TTC, hors assurance loyers impayés.
- Pour des loyers mensuels par bailleur supérieurs à 2000 € : 4% HT soit 4,8% TTC, hors assurance loyers impayés.

OPTION Garantie des Loyers Impayés (GLI) + Dégradation + Protection Juridique « GLI » de CLARENS-AXA comprenant :

- Garantie de paiement des loyers à 100% et sans franchise,
- Prise en charge des pertes locatives jusqu'à 90.000 € par sinistre,
- Prise en charge des dégradations immobilières jusqu'à 10.000 € TTC,
- Prise en charge des procédures, des frais d'huissiers et d'avocats,
- Protection Juridique : 6.000 € par sinistre,
- Procédure d'éviction du locataire.

Pour 2,5% HT soit 3% TTC du loyer encaissé.